

N° 37/2019

10.04.2019




Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP




Cette lettre est le reflet de la sensation que partage les dirigeants de la **FA-FPT**. On parle beaucoup, on discute beaucoup, on effectue des auditions, on réalise des enquêtes, on rédige des rapports, on consulte les partenaires ... et les dossiers n'avancent pas vite.

INFO 131

Le ministère de l'Intérieur interpellé pour sa lenteur



A l'occasion des Assises de la sécurité territoriale organisées le 3 avril à Villepinte, la députée Alice Thourot est revenue sur les propositions issues de son rapport sur le continuum de sécurité. Elle a déploré le retard de la consultation promise par le Premier ministre, et les délais – trop longs – de parution des décrets d'application.

« Nos propositions sont attendues sur le terrain. Maintenant, il faut passer à l'action ! » Sept mois après la remise du rapport Fauvergue-Thourot au Premier ministre, pas l'ombre d'une concertation. Lors des Assises de la sécurité territoriale organisées le 3 avril à Villepinte, la députée Alice Thourot a profité de la présence du délégué aux coopérations de sécurité, le préfet Philip Alloncle, pour interpellé l'Etat, demander des comptes et un calendrier précis.

La consultation, qui devait être engagée à la fin de l'année 2018, a souffert du départ du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb lors du remaniement d'octobre, puis de l'actualité sociale mouvementée des « gilets jaunes », a expliqué le préfet. « Depuis la mi-novembre, les responsables du ministère de

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**

l'Intérieur sont mobilisés sur des questions de maintien et de rétablissement de l'ordre. C'est la principale raison. Il n'y a aucune volonté de remettre en cause ce rapport, qui, je peux vous le certifier, a été lu jusqu'au plus haut niveau du ministère. Il nous manque juste la fenêtre de discussion possible. » Une fenêtre qui, à l'entendre, pourrait s'ouvrir à l'issue du grand débat...

L'urgence des décrets d'application

Un début de réponse donc, pour la députée qui a aussi déploré les délais « beaucoup trop longs » de parution des décrets d'application. « Il faut non seulement que ces mesures soient discutées et votées, mais aussi que les décrets d'application soient pris dans des délais raisonnables pour permettre à la loi d'entrer en vigueur. » L'élue faisait référence aux décrets d'application d'utilisation des caméras-piétons. Si la loi a été promulguée le 3 août 2018, le décret d'application concernant les policiers municipaux n'est paru qu'en février. Les agents pénitentiaires et les sapeurs-pompiers attendent toujours.

Il y a donc là pour Alice Thourot une urgence, pour pouvoir satisfaire les besoins sur le terrain. Les élus et les agents présents ont d'ailleurs pointé deux problématiques auxquelles le rapport sur le continuum de sécurité pourrait répondre : le recrutement et la fidélisation des agents, et l'armement.

Lutte contre la concurrence et formation harmonisée

« Nous avons du mal à garder nos agents. Il y a une véritable concurrence entre les communes, a souligné Martine Vallenton, maire de Villepinte. Un marché au bénéfice des plus offrants, et souvent au détriment des communes qui financent la formation des agents. En réponse, les députés avancent le dédit-formation. Une clause contractuelle qui obligerait un agent à rester un certain nombre d'années dans la commune qui a financé sa formation. « Le fait de former les agents est un investissement pour la municipalité, en termes d'argent et de temps. Et c'est aussi un choix politique de la part des élus. Il faut que cela puisse être reconnu et remercié », a justifié Alice Thourot.

Par ailleurs, le rapport propose la création d'une école nationale des polices municipales pour permettre aux agents d'avoir une formation initiale et continue homogène sur tout le territoire. « C'est une demande forte et un sujet qui pourrait être débattu à l'occasion de la réforme de la fonction publique, ou bien dans le cadre d'une autre loi. »

« Il ne s'agit pas d'imposer l'armement »

Enfin, sur la question de l'armement, Alice Thourot a tenu à préciser que le rapport « ne propose pas d'imposer l'armement ». « L'idée était plutôt d'acter un changement d'époque, une évolution des mentalités et du risque terroriste. Les policiers municipaux sont devenus des cibles, et ils sont de plus en plus les primo-intervenants. Il faut qu'ils puissent réagir et se protéger. » Pour rappel, aujourd'hui, pour armer leur police municipale, les maires doivent motiver leur décision auprès du préfet. Le rapport Fauvergue-Thourot propose d'inverser la règle, en armant automatiquement les polices municipales, sauf avis contraire du maire.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes

Pour retrouver cet article : <https://www.lagazettedescommunes.com/616548/police-municipale-le-ministere-de-linterieur-interpelle-pour-sa-lenteur/?abo=1>

Christian Estrosi presse le gouvernement d'agir

Le maire de Nice, qui préside la commission consultative des polices municipales, réitère sa volonté d'étendre les compétences des agents et de régler les questions statutaires et indemnitaires en suspens.

Les policiers municipaux seraient-ils devenus les parents pauvres de la sécurité ?

La semaine dernière, les représentants syndicaux interpellaient la mission parlementaire Fauvergue-Naegelen sur leurs multiples attentes professionnelles. De son côté, lors des assises nationales de la sécurité territoriale organisées le 3 avril à Villepinte, la députée Alice Thourot, co-auteure du rapport sur le continuum de sécurité, déplorait le retard pris dans la consultation promise sur ses propositions et, au-delà, dans la parution attendue des textes réglementaires.

L'impatience gagne également le maire de Nice, Christian Estrosi, qui, dans un communiqué daté du 8 avril, appelle le ministère de l'Intérieur à réunir la commission consultative des polices municipales, qu'il préside.

Une commission dont la dernière réunion remonte à juin 2018, comme l'avait alors relayé la Gazette.

« Depuis la dernière réunion de la CCPM, notre pays a traversé de nombreux événements qui ont mis nos forces de sécurité intérieure à l'épreuve, souligne le communiqué. Une nouvelle réunion de la CCPM doit être l'occasion d'étudier les moyens concrets renforçant les compétences des Polices municipales, permettant ainsi, à nos policiers nationaux et à nos gendarmes, de concentrer leur force sur le maintien de l'ordre public. »

Contrôle d'identité : une vieille revendication

Cette réunion des élus-employeurs, des professionnels et des services de l'Etat doit selon lui permettre de lancer « un plan d'actions ». « Les défis sécuritaires que nous avons à relever nous obligent à faire évoluer le droit, déclare Christian Estrosi. Quand un policier municipal interpelle une personne, il est obligé de le remettre dans les mains d'un officier ou d'un agent de police judiciaire. Il faut mettre fin à cette situation en leur permettant de faire des contrôles d'identités et en étendant leur accès aux fichiers. »

La proposition de permettre le contrôle d'identité aux policiers municipaux n'est pas nouvelle. Christian Estrosi et son prédécesseur à la tête de la CCPM, François Grosdidier, militent depuis longtemps en faveur d'une révision de la qualification judiciaires des policiers municipaux. Une demande retoquée en 2011 par le Conseil constitutionnel. Récemment encore, la tentative d'introduire dans la loi cette compétence judiciaire, portée au Parlement par le groupe Les Républicains, a été rejetée.

Quant aux fichiers, une expérimentation lancée en décembre est actuellement menée dans 11 communes afin de permettre les policiers municipaux d'accéder directement aux fichiers des permis de conduire et des immatriculations. « Une petite révolution » se félicitent les agents concernés, qui, selon la place Beauvau, devrait être généralisée dans le courant de l'année.

Dans son communiqué, Christian Estrosi se dit également favorable à un élargissement des pouvoirs de police du maire. Rejoignant la demande formulée par le député Bernard Reynès dans une proposition de loi enregistrée à l'Assemblée nationale, le maire de Nice réitère sa demande « d'expérimenter sur quelques villes le principe d'une plénitude de compétences donnée aux agents de police municipale dans les domaines contraventionnels relevant de la 1ère à la 4ème classe (...) et pour certains policiers municipaux formés, de pouvoir diligenter des enquêtes de proximité dans le champ contraventionnel ».

Il préconise également la possibilité pour le maire « de prononcer des sanctions administratives sur des incivilités du quotidien ».

Enfin, Christian Estrosi remet sur la table le volet social. « Nos policiers municipaux, au vu des nouvelles missions qui sont les leurs, au vu de responsabilités toujours plus lourdes et de risques toujours plus grands, doivent bénéficier de nouveaux avantages statutaires, indiciers, indemnitaires ». Une requête qui fait l'unanimité parmi les syndicats mais qui se heurte, notamment pour le régime indemnitaire, au refus de l'association des maires de France de mettre la main au portefeuille. Une association dont le vice-président n'est autre que Christian Estrosi.

Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes

Pour retrouver cet article : <https://www.lagazettedescommunes.com/616777/police-municipale-christian-estrosi-presse-le-gouvernement-dagir/>